

SCRIPTA

Numéro Scripta : 8347

Auteur(s) : Soligny-la-Trappe, Notre-Dame de La Trappe (abbaye)

Bénéficiaire(s) : Gillen des Bordeaux [particulier]

Genre d'acte : notice

Authenticité : non suspect

Datation : [1210-1300]

Action juridique : autre

Langue du texte : latin

Analyse

Mention d'un cens annuel de quatre sous et demi dû à l'abbaye par Gillen des Bordeaux.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Charencey Hyacinthe (Comte de), *Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Alençon, Renaut de Broise (Société historique et archéologique de l'Orne), 1889, [T]. « Tenor cartarum quas habent homines nostri et alii quibus fecimus cartas – De Legneio », n° III (« Carta Gilleni de Bordellis »), p. 517.

Dissertation critique

Sans date.

La plupart des actes regroupés dans le chapitre [T] parlent de la cession faite par l'abbaye de La Trappe moyennant un cens annuel ou/et une redevance annuelle et datent de la période des années 1210 – à la fin du XIIIe siècle. Il est probable que cet acte se situe à la même période.

Texte établi d'après a

Noverint universi quod Gillenus de Bordellis tenetur nobis reddere annuatim quatuor solidos et dimidium de censu annuo in festo Omnium Sanctorum ; et est donatus noster cum omni portione sua.